

BULLETIN DE PARTICIPATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vide grenier du 15 juin 2025

Cadre Reservé asso

Dossier complet

PARC DES CEDRES, IMPASSE FERDINAND DE LESSEPS, 31100 TOULOUSE

Participant :

Nom, prénom (figurant sur la pièce d'identité) :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Numéro de pièce d'identité (celle-ci devra être présentée le jour du vide grenier) :

Emplacements :

Nombre(s) d'emplacement(s) souhaité(s) : 1 2 3

Tarif 15€ les 4 mètres linéaires

Véhicule (s) :

Numéro(s) immatriculation(s) :

Un véhicule par emplacement

Remorque +5€

Véhicule utilitaire +5€

Tout véhicule supérieur 4T chargé sera refusé

Moyen de paiement :

Chèque à l'ordre des P'tits loups des pradettes (l'encaissement se fera après le vide grenier)

Espèces

La demande d'inscription devra comprendre :

- **Ce bulletin d'inscription complété et signé**
- **Le règlement total (nombre d'emplacement plus option véhicule)**
- **Une copie recto/verso de la pièce d'identité**

L'Association des P'tits Loups des Pradettes prendra en compte mon inscription au vide grenier du 15 juin 2025, sous réserve des places disponibles.

Un mail ou un SMS sera envoyé pour confirmer l'inscription. Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

N'hésitez pas à contacter Alexia au 06.13.77.68.66 ou Séverine au 06.52.92.55.44 pour tous renseignements complémentaires ou par mail videgrenierptitsloups@gmail.com.

Un stand de vente de boissons et de nourriture salée/sucré sera tenue par l'association des P'tits Loups des Pradettes organisatrice de l'évènement.

Règlement intérieur

Article 1 : Ouverture des grilles de 6H30 à 8H30 et de 16H00 à 17H00 pour l'accès des véhicules à la zone de vente. A partir de 8h30, le véhicule sera **obligatoirement** garé à l'extérieur du site et ce jusqu'à 16h. **I seul véhicule par emplacement est autorisé lors du déchargement/chargement.**

Article 2 : Votre place est réservée jusqu'à 8H30, au-delà l'accès au site sera fermé, la place ne sera pas remboursée. Aucun remboursement ne sera accordé pour cause d'intempéries. L'association des L'tits loups se réserve le droit d'annuler ou de stopper la manifestation. Elle est seule habilitée à attribuer les emplacements.

Article 3 : Pour bénéficier de places prioritaires, veuillez joindre une carte d'invalidité à jour au dossier d'inscription. Au vu de la configuration du site, l'association des p'tits loups se réserve la possibilité de refuser votre participation.

Article 4 : L'inscription au vide grenier est personnelle. Elle ne peut être cédée, échangée ou revendue à une tierce personne. Le justificatif d'identité fourni à l'inscription doit être le même que celui présenté lors de l'accès au site.

De plus je m'engage

- A laisser mon emplacement propre, sans aucun déchet.
- A respecter les exposants, les organisateurs et les visiteurs.
- A renoncer à tout recours en cas d'accidents, de perte, de vol, de détérioration des objets que je mets en vente et qui sont sous ma responsabilité. Il en va de même pour mes affaires personnelles.

Article 5 : Tout participant doit avoir une responsabilité civile et en produire le justificatif si nécessaire. Les acheteurs ne peuvent prétendre à aucun remboursement, aucun échange ou aucune garantie sur les articles achetés. L'Association des P'tits Loups ne pourra être tenue responsable en cas de litiges entre exposants, visiteurs ou forces publiques. L'Association n'est pas responsable en cas de mensonge, tricherie et falsification de documents.

Article 6 : Tout objet présenté en tant qu'objet d'occasion et ne présentant pas de danger, peut faire l'objet d'une vente.

Interdits sur le site : armes blanches, armes à feu, armes même neutralisées, munitions, explosifs, contrefaçons, boissons alcoolisées, vente de nourriture et de boissons, d'animaux vivants ou morts, copie de CD + DVD, produits inflammables, tous supports à caractères pornographiques, discriminatoires, politiques ou religieux. Il est interdit de faire de la propagande religieuse ou politique. L'emploi de hauts parleurs/ sonos / enceintes, barnums ou autres abris sont eux aussi interdits

Article 7 : Chaises et tables non fournis

Article 8 : L'association des P'tits Loups se réserve le droit d'engager des poursuites pour toutes publications et ou articles sur quelque support que ce soit.

Article 9 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité du vendeur et des acheteurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à la mairie ou aux organisateurs.

Article 10 : Le présent règlement est à disposition et affiché à la buvette, le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. Toute personnes ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement. En cas de litige, seule l'association organisatrice de l'événement est habilitée à statuer. Ses décisions seront fermes et définitives.

Attention : l'inscription est possible le jour du vide grenier au tarif de 20€. **Cependant nous ne pouvons vous garantir un emplacement**, vous devrez présenter un dossier complet imprimé, une copie de la pièce d'identité et le règlement de 20€ (+5€ si remorque ou véhicule utilitaire).

Dossier complet à renvoyer à Mme CHABOT Alexia 4 Allée Joseph Thoret 31300 Toulouse ou Mme CAMPAN 26 impasse Sabarich 31100 Toulouse

La clôture des inscriptions se fera le 14 juin 2025 à 16h.

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux vides greniers dans l'année : article R321-9 du Code Pénal.
- je certifie avoir plus de 18 ans et avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier et m'engage sans réserve à le respecter

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé.